



PROCES-VERBAL

*Comité Syndical du 10-05-2023 à 17h30
Le Cube
PANZOULT*

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix mai , à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

Date de convocation du Comité : 28/04/2023

Membres en exercice : 77

Membres présents : 45

Membres votants : 47

Procuration : 2

Mme Ghislaine BECEL à Mme BROTIER

Mme Delphine RAINON à Mme Catherine DEGRAVE

Le quorum est atteint.

Etaient présents :

CC Chinon Vienne et Loire	Claude ROUX (Anché) - Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont- en-Véron) - Hélène BERGER (Chinon) - Jean-Michel CHEMINOT (Chinon) – Marylène GACHET (Chinon) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) - Émilie ROUSSEL (Couziers) – François DE SOYRES (LERNE) – Patrice TESSIER (Rivière) – François BEL (La Roche Clermault) – Catherine DEGRAVE (Saint Benoit la Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) –Bernard MUREAU (Savigny-en-Véron) - Eric LUANCO (Seuilly)
CC Touraine Val de Vienne	Patrice DABILLY (Antogny le Lac) - Marlène CALLOC'H (Braslou) –Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Thierry SAVATON (Champigny-sur-Veude) - Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles) – Jean-Jacques LEGROS (Crissay sur Manse) – Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) - Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Christian MERE (Jaulnay) – Sylviane TERRIEN (Lémeré) - Michel BRUNET (Ligré) – Gildas KERJOANT (Luzé) – Pascale SAULNIER (Maillé) - Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne) – Michel FORGEON (Noyant de Touraine) –Daniel POUJAUD (Ports-Sur-Vienne) – Arnaud DELATTRE (Pouzay) - Karine LATOUCHE (Saint Epain) – Patrick BENOIST (Sazilly) – Yves MOREAU (Theneuil) – Yolande VOISNINET (Trogues)
CC Touraine Vallée de l'Indre	José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) - Régis BONNEAU (Pont de Ruan) – Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé) –Patrick SAVATIER (Thilouze) – Didier DOUCHET (Vallères) – Anita RAVION (Villeperdue)
CC Touraine Ouest Val de Loire	Enrique DOUTRE (Mazières de Touraine)

Excusés :

Jean-Pierre POTHIN (Braye-sous-Faye) – Alain COUVREUX (champigny-sur-Veude) – Delphine RAINON (Cinçais) - Simon BUFFETEAU (Jaulnay) – Patrick LAURENT (Luzé) - Nathalie SENNEGON (Neuil) - François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne) – Ghislaine BECEL (La Tour Saint Gelin) – Anne Sophie LEVILAIN (Tavant) -

Agents du SMICTOM : Alexandra ROBIN, Véronique GUERTIN, Stéphanie PICARD, Stéphanie DEJONCKEERE, Angélique BERNARD,
Mme Perrine MANSION-BERJON (DGS de la Communauté de Communes TVV)

Secrétaire de séance : M. POUJAUD

Pour information, la réunion est enregistrée pour les besoins du compte-rendu ; il est important que chacun se présente avant chaque intervention.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Comité du 5/4/23
2. Marché 2016-01 passé avec COVED pour l'exploitation des déchèteries ; Passation d'un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023
3. Lancement d'un appel d'offres ouvert à compter du 01/01/2024 pour l'exploitation des déchèteries
4. Questions et informations diverses

1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 avril 2023

M. POUJAUD demande qu'apparaissent les taux de croissance des contributions des Communautés de Communes dans le Procès-verbal du Comité syndical.

Le Procès-Verbal devrait être plus détaillé concernant les augmentations. Il conviendrait de préciser les prix en TTC.

M. MASSARD répond que le SMICTOM demande des contributions aux Communautés de Communes et ces dernières définissent la taxe ou la redevance appliquées aux habitants. De plus, le SMICTOM fonctionne en HT et non en TTC

M. POUJAUD précise que les documents du SMICTOM devraient être plus lisibles et communiqués au grand public.

M. MASSARD répond que les documents de travail du SMICTOM ne sont pas destinés à être diffusés au grand public.

M. POUJAUD précise que le document est le PV d'une séance du conseil syndical, séance ouverte au public et par conséquent, le PV est un document public que la loi impose de mettre en ligne sur le site du SMICTOM.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Marché 2016.01 passé avec COVED pour l'exploitation des déchèteries : Passation d'un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023

Mme DE JONCKEERE présente l'avenant.

Le marché 2016.04 passé avec COVED concernent l'exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du Chinonais : accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes (pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles, tout-venant et l'enlèvement des déchets non dangereux.)

Le montant initial du marché 2016.01 est de 9 472 530 € HT.

Le marché 2016.01 a démarré le 1/09/2016 pour une durée de 5 ans. (Soit jusqu'au 31/08/2021) avec 2 prolongations d'un an chacune.

Afin de faire coïncider le marché d'exploitation des déchèteries de son périmètre avec les marchés de valorisation et traitement des différents flux de déchèteries, dont l'échéance est au 31/12/2023 et de relancer un appel d'offres sur l'ensemble des prestations, le SMICTOM souhaite prolonger le marché actuel d'exploitation des déchèteries de 4 mois.

Le montant estimatif de l'avenant est de 533 820 € HT. (+5.6% du montant initial du marché)

La Commission d'Appel d'offres a été sollicitée et a émis un avis favorable, le 03/05/2023.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023.**

3 : Exploitation des déchèteries à compter du 01/01/2024 : Lancement d'un appel d'offre ouvert.

Stéphanie DE JONCKEERE présente le projet d'appel d'offres ouvert.

Les marchés en cours arrivent à leur terme le 31 décembre 2023.

La note de cadrage jointe en annexe présente les principes du nouveau marché à lancer ainsi que le phasage lié aux travaux en cours de reconstruction / extension / mise en conformité.

Aussi, le SMICTOM doit lancer un nouvel appel d'offres portant sur :

- L'accueil des usagers,
- L'entretien des déchèteries,
- La mise à disposition des bennes pour les gravats, bois, déchets verts, cartons, ferrailles et tout venant
- Le transport de ces déchets vers les exutoires
- Le traitement des déchets banals et des déchets dangereux
- La gestion des enlèvements des autres déchets, en lien avec chaque filière concernée

- Durée du marché : 5 ans à compter du 01/01/2024.

- Allotissement :
 - Lot 1 : accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des caissons et transport des déchets non dangereux collectés en déchèteries, valorisation des ferrailles, traitement du bois et des non-recyclables (tout venant)
 - Lot 2 : traitement des gravats (des solutions de proximité sont envisageables)
 - Lot 3 : traitement des déchets verts, ferrailles
 - Lot 4 : mise à disposition des contenants, transport et élimination des déchets dangereux hors filières EcoDDS

Le marché comportera des objectifs de performance (voir note en annexe) et des clauses d'incitation à développer la valorisation, notamment :

Permettra à l'exploitant de rechercher des solutions nouvelles, de nouvelles filières.

- Au stade de la procédure : en indiquant dans le cadre des performances que le candidat peut proposer des nouvelles filières de traitement avec les flux existants et leur proposer de remplir un bordereau des prix unitaires (BPU) correspondant. En mettant un poids important au critère des performances, cela permettra de le valoriser dans l'analyse des offres ;
- Au stade du marché : en prévoyant une clause de réexamen permettant de modifier le marché en cas de nouvel exutoire proposé par le futur exploitant.

Taux de valorisation matière et organique : tonnages envoyés vers une filière de valorisation matière ou organique

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers une filière de valorisation énergétique

Qualité du tri de la benne encombrants : taux de déchets dans la benne encombrants qui bénéficient d'une filière de valorisation

Propreté aux abords des déchèteries : déchets présents sur le site et sur la voie publique

Masse moyenne de déchets par rotation pour certains flux.

Le marché pourra évoluer en fonction des propositions de nouvelles filières ou de nouveaux exutoires.

Le montant du marché est estimé à 11 290 000 € HT.

La structure financière du marché restera similaire à ce que l'on connaît actuellement, avec des parts forfaitaires et des prix à la tonne.

Mme CALLOC'H demande quels sont nos moyens de contrôle de des prestataires.

Stéphanie DE JONCKEERE précise que le poids de la benne sera connu à son arrivée à l'exutoire et des objectifs de poids seront fixés.

Des bons de pesées sont émis. Le SMICTOM pourra contrôler les tonnages, les rotations et les abords.

Mme DEGRAVE ajoute que c'est un moyen d'agir sur l'environnement et de motiver l'exploitant.

M. GENNETEAU demande comment a été évalué le chiffre de 11 290 000 euros HT

Stéphanie DE JONCKEERE explique que le bureau d'études a travaillé sur l'estimation avec les bilans financiers actuels mais aussi en prenant en compte notamment l'augmentation du nombre de gardiens qui implique une hausse de prix.

Le coût d'exploitation est estimatif. L'évolution des lieux des exutoires et les tonnages envisagés ont été pris en compte. Ce chiffre est une estimation.

M GENNETEAU ; L'évolution des indices de révision des prix des marchés est-elle prise en compte ?
STÉPHANIE DE JONCKEERE précise que les prix seront révisés tous les 6 mois.

M GENNETEAU : Serait-il intéressant de prévoir de faire rouler les véhicules avec de l'énergie propre ?

STÉPHANIE DE JONCKEERE précise que l'on peut demander aux candidats de proposer des véhicules propres, cependant, il semble difficile de leur imposer cette démarche.

M. GENNETEAU : les critères de jugement des offres ne pourraient-ils pas insister un peu plus sur l'environnement et un peu moins sur les aspects techniques ?

STÉPHANIE DE JONCKEERE propose de mettre 10 points pour l'aspect environnementale ainsi que 35 sur la valeur technique et re ventiler les sous critères.

M. GENNETEAU ajoute qu'il semblerait utile d'intéresser les prestataires à la qualité du tri.

Stéphanie DE JONCKEERE explique que le but est de motiver l'exploitant. L'idée est de ne plus appliquer de pénalités mais des bonus financiers. Pour avoir un exploitant vraiment performant il faudra attendre que les travaux soient complètement terminés.

M. GENNETEAU : on aurait pu utiliser le dialogue compétitif par son aspect innovant.

Stéphanie DE JONCKEERE répond que la procédure du dialogue compétitif est trop longue par rapport à nos contraintes.

M. BEL : connaît-on le niveau d'innovation des potentiels candidats.

Stéphanie DE JONCKEERE confirme et précise que Paprec, par exemple, pour les flux à enfouir se doit de trouver de nouvelles solutions innovantes pour régler ce problème.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation des déchèteries à compter du 01/01/2024, suivant les caractéristiques indiquées ci-dessus et dans la note de cadrage ci-joint annexées.**

- **Autorise le Président à signer le marché à venir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.**

4 : Marché 2022.04 passé avec SETEC. Maîtrise d'œuvre des déchèteries. Passation d'un avenant

Stéphanie DE JONCKEERE présente l'avenant.

Le marché 2022/04 passé avec SETEC concernant la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction, l'extension et la remise aux normes de 10 déchèteries sur le territoire du SMICTOM a été notifié le 17/10/2022, pour un montant HT de 453 950 € pour le lot 1.

La mission étude préalable (esquisse) a été réalisée sur la phase 1 qui concerne les déchèteries d'Azay le Rideau, de Chinon et de Noyant de Touraine.

Au terme de cette phase, la Communauté de Communes TVI a demandé au SMICTOM du Chinonais d'étudier une solution de déchèterie à plat pour Azay le Rideau, alors que le programme prévoyait une déchèterie de type « mixte ».

Sur la déchèterie de Noyant de Touraine, une opportunité d'achat de 2 parcelles voisines au projet est envisageable permettant de proposer de nouvelles implantations.

Le groupement est missionné pour reprendre la phase étude préalable sur ces deux sites : Azay le Rideau et Noyant de Touraine.

L'incidence financière de cet avenant est de 6 275 € HT (+1,36 %)

M. MASSARD précise que Les esquisses de la déchèterie seront présentées en conférence des maires TVI prochainement. Les esquisses ont aussi été adressées à COVED afin qu'ils donnent leur avis.

M. MASSARD propose de projeter les esquisses des déchèteries au prochain Comité Syndical.


Il n'y a pas d'enquête publique mais une autorisation de la DREAL sur l'avant-projet


Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Autorise le Président à signer l'avenant avec SETEC.**

Il n'y a plus de questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 H 40


Le Président,
P. MASSARD



Dates à retenir :

- **12 juin 2023 : Réunion de bureau (Chinon)**
- **19 juin 2023 : Comité syndical : Rapport d'activité**



LISTE DES DELIBERATIONS DU SMICTOM DU CHINONNAIS Séance du 10/05/2023

DATE	NUMERO	OBJET	Décision
10/05/2023		Approbation du PV du Comité syndical du 05/04/2022	Adoptée à l'unanimité
10/05/2023	DELIB 2023.14	Marché 2016.01 passé avec COVED pour l'exploitation des déchèteries : Passation d'un avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2023	Adoptée à l'unanimité
10/05/2023	DELIB 2023.15	Exploitation des déchèteries au 01/01/2024 : Lancement d'un appel d'offres ouvert	Adoptée à l'unanimité
10/05/2023	DELIB 2023.16	Marché 2022.04 passé avec SETEC pour la maîtrise d'œuvre des déchèteries : Passation d'un avenant	Adoptée à l'unanimité